

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2016

Le conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, adressée le 3 juin 2016, s'est réuni en séance ordinaire le lundi 13 juin 2016 à 21 h 00, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Etaient présents : E. CHANUT, V. GIABBANI, M.C. BARON, S. VIGNOL, D. CUMONT, S. PREAU, M. TOUSSAINT, M-H. MOUTURAT, E. CHAPILLON, M. LUTGEN, F. RAGOBERT, R. LECOLLE.

Absent excusé : P. MADELENAT (pouvoir à E. CHANUT), C. CAGNAT.

Secrétaire de séance : E. CHAPILLON.

ORDRE DU JOUR

- ❖ Approbation des comptes administratifs 2015
- ❖ Approbation des comptes de gestion 2015
- ❖ Reprise et affectation définitive des résultats de 2015
- ❖ Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- ❖ CLECT – Approbation du rapport de la réunion du 14/04/2016
- ❖ Avis sur le projet de nouvel EPCI issu de la fusion de la Communauté de l'Auxerrois et de la communauté de communes du Pays Coulangeois à l'exception de 4 communes
- ❖ Projet d'aménagement du centre bourg – Lancement des études
- ❖ Motion : Demande au Conseil Départemental de réaliser le projet d'aménagement de la RD31 avec création d'un giratoire en tenant compte de l'avis de la commune
- ❖ Décisions du Maire
- ❖ Affaires diverses

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté, sans observation, à l'unanimité.

Monsieur CHANUT propose aux membres du conseil municipal, qui l'approuvent, de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Annuler le point n° 4 : suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe
- Ajouter : Décision modificative n° 1 du budget principal
- Ajouter : Plan canicule - Convention Commune / Maison de retraite

CM-2016/26 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES :

⇒ Budget principal (y compris reprise résultat ZA des Bréandes)

	OPERATIONS EXERCICE 2015		RESULTAT 2015	RESULTAT 2014 REPORTE	RESULTAT CLOTURE 2015
	Recettes	Dépenses			
INVESTISSEMENT	1 206 786,41	804 842,03	401 944,38	-389 752,47	12 191,91
FONCTIONNEMENT	1 207 816,53	834 067,74	373 748,79	231 684,42	605 433,21
TOTAL CUMULE	2 414 602,94	1 638 909,77	775 693,17	-158 068,05	617 625,12

⇒ Budget annexe Lotissement du Bas des Bréandes

	OPERATIONS EXERCICE 2015		RESULTAT 2015	RESULTAT 2014 REPORTE	RESULTAT CLOTURE 2015
	Recettes	Dépenses			
INVESTISSEMENT	0,03	39 599,71	-39 599,68	39 599,68	0,00
FONCTIONNEMENT	39 599,74	39 599,74	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULE	39 599,77	79 199,45	-39 599,68	39 599,68	0,00

⇒ Budget annexe Aménagement Côte de Bréandes

	OPERATIONS EXERCICE 2015		RESULTAT 2015	RESULTAT 2014 REPORTE	RESULTAT CLOTURE 2015
	Recettes	Dépenses			
INVESTISSEMENT	94 666,69	2 368,00	92 298,69	-85 193,93	7 104,76
FONCTIONNEMENT	97 034,69	97 034,69	0,00	0,00	0,00
TOTAL CUMULE	191 701,38	99 402,69	92 298,69	-85 193,93	7 104,76

⇒ Budget annexe du service de l'assainissement des eaux usées

	OPERATIONS EXERCICE 2015		RESULTAT 2015	RESULTAT 2014 REPORTE	RESULTAT CLOTURE 2015
	Recettes	Dépenses			
INVESTISSEMENT	18 552,73	26 310,50	-7 757,77	77 016,63	69 258,86
FONCTIONNEMENT	30 664,49	12 003,03	18 661,46	30 006,47	48 667,93
TOTAL CUMULE	49 217,22	38 313,53	10 903,69	107 023,10	117 926,79

⇒ Budget du C.C.A.S.

	OPERATIONS EXERCICE 2015		RESULTAT 2015	RESULTAT 2014 REPORTE	RESULTAT CLOTURE 2015
	Recettes	Dépenses			
INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT	7 481,82	6 120,71	1 361,11	249,79	1 610,90
TOTAL CUMULE	7 481,82	6 120,71	1 361,11	249,79	1 610,90

Le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte administratif du budget principal de la commune, ainsi que celui des budgets annexes, **le Maire ne prenant pas part au vote.**

CM-2016/27 - COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 :

- ⇒ Du budget principal de la commune,
- ⇒ Du budget annexe du service d'assainissement des eaux usées,
- ⇒ Du budget annexe du lotissement du Bas des Bréandes,
- ⇒ Du budget annexe de l'aménagement de la Côte de Bréandes,
- ⇒ Du budget du C.C.A.S.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- **DECLARE** que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2015 par le receveur tant pour le budget principal que pour les budgets annexes, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CM-2016/28 - AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE 2015

Le conseil municipal, après avoir entendu toutes les explications nécessaires de Madame BARON, adjointe aux finances, **DECIDE** d'effectuer l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2015 pour le budget principal et les budgets annexes tels qu'ils apparaissent aux tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	1 207 816,53	1 206 786,41	2 414 602,94
Dépenses de l'exercice	834 067,74	804 842,03	1 638 909,77
Résultat de l'exercice 2015	373 748,79	401 944,38	775 693,17
Résultat antérieur reporté (Cne)	231 684,42	- 428 166,22	- 196 481,80
Résultat global 2015 budget Commune	605 433,21	- 26 221,84	579 211,37
Résultats antérieurs reportés (ZA)		38 413,75	38 413,75
Résultats antérieurs reportés (CCAS)	1 610,90		1 610,90
RESULTAT CUMULE 2015	607 044,11	12 191,91	619 236,02
Restes à réaliser - Dépenses		186 000,00	
Restes à réaliser - Recettes		56 000,00	
Solde des R.A.R.	-	- 130 000,00	- 130 000,00
Résultats définitifs	607 044,11	- 117 808,09	489 236,02
Résultat définitif à affecter (1068)	- 117 808,09	117 808,09	
Résultat après affectation (002)	489 236,02		

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT DE LA COTE DE BREANDES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	97 034,69	94 666,69	191 701,38
Dépenses de l'exercice	97 034,69	2 368,00	99 402,69
Résultat de l'exercice 2015	-	92 298,69	92 298,69
Résultat antérieur reporté	-	- 85 193,93	- 85 193,93
RESULTAT CUMULE 2015	-	7 104,76	7 104,76
Résultat définitif à reporter (c/001)	-	7 104,76	

SERVICE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
Recettes de l'exercice	30 664,49	18 552,73	49 217,22
Dépenses de l'exercice	12 003,03	26 310,50	38 313,53
Résultat de l'exercice 2015	18 661,46	- 7 757,77	10 903,69
Résultat antérieur reporté	30 006,47	77 016,63	107 023,10
RESULTAT CUMULE 2015	48 667,93	69 258,86	117 926,79
Restes à réaliser - Dépenses	-	3 000,00	
Restes à réaliser - Recettes	-	-	
Solde des R.A.R.	-	- 3 000,00	
Résultats définitifs	48 667,93	66 258,86	114 926,79
Résultat définitif à affecter (1068)	-	-	
Résultat après affectation (002)	48 667,93		

CM- 2016/29 - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1 :

Madame BARON, adjointe aux finances, expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits prévus au budget primitif 2016. Après dissolution du C.C.A.S., et suite à la clôture de son budget, il y a lieu d'effectuer les modifications suivantes :

♦ CREDITS SUPPLEMENTAIRES :

Section	Prog./ Chap.	Article	Crédits à voter	
			Recettes	Dépenses
Fonctionnement	002	002 Excédents antérieurs reportés	1 610	
Fonctionnement	011	6226 Honoraires		1 610
TOTAUX			1 610	1 610

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** les modifications de crédits comme indiqué ci-dessus.

CM-2016/30 - C.L.E.C.T. – APPROBATION DU RAPPORT 2016

La commission locale d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 14 avril 2016. Monsieur Pascal BARBERET, Maire de VILLEGARDEAU a été élu président. Elle se réunit, soit à l'occasion de l'adhésion de nouvelles communes, soit lors d'un transfert de compétence.

La CLECT a pour mission d'examiner les modifications des charges et produits transférés. Cette évaluation doit permettre de réajuster le calcul de l'attribution de compensation versée par l'EPCI à ses communes membres.

La CLECT du 14 avril 2016 a eu pour objet la fixation des attributions de compensations des communes pour 2016 par la prise en compte du service mutualisé ADS, de l'adhésion au syndicat du canal du Nivernais et de la rivière de l'Yonne et de l'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecte, d'Urbanisme et de l'Environnement). Le rapport qui a été élaboré à la suite de cette réunion doit être approuvé par les communes membres à la majorité qualifiée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE D'APPROUVER** le rapport de la CLECT adopté par ses membres lors de la réunion du 14 avril 2016.

CM-2016/31 – PROJET DE PERIMETRE POUR UN NOUVEL EPCI ISSU DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS COULANGEAIS, A L'EXCEPTION DES COMMUNES DE MIGE, COULANGERON, CHARENTENAY ET VAL DE MERCY

Par arrêté n° Préf/dcpp/srcl/2016/0199 du 11 mai 2016, le Préfet de l'Yonne soumet à l'avis des conseils municipaux le projet de périmètre d'un nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois et de la communauté de communes du Pays Coulangeois, à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **MAINTIEN** sa position sur le manque de pertinence des bassins de vie tels que figurant au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale,
- **S'OPPOSE** au regroupement plus ou moins forcé des EPCI sans réel projet mais essentiellement pour satisfaire les orientations réglementaires actuelles.

De ce fait, ne se sentant pas avisé à juger de l'opportunité d'une fusion entre les EPCI de l'Auxerrois et du Pays Coulangeois, l'ensemble du conseil municipal **S'ABSTIENT**.

CM-2016/32 - PROJET D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG – LANCEMENT DES ETUDES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'étude d'aménagement du centre bourg qui concerne le secteur situé entre les écoles et la salle polyvalente, d'un côté de la RD 158, et la mairie et la résidence « Mémoires de Bourgogne », de l'autre côté.

Le but de l'opération est de créer un véritable centre bourg, une zone permettant d'atténuer l'empreinte de la route départementale, de réduire la vitesse des véhicules, de sécuriser et de favoriser la traversée de cette voie par les piétons et les cyclistes. Il propose, dans un premier temps, de confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un bureau d'études.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet d'étude d'aménagement du centre bourg,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette réalisation et notamment la recherche, rapidement, d'une assistance à maîtrise d'ouvrage,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget 2016.

CM-2016/33 - MOTION : DEMANDE D'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE RD 31 / RD 158

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement d'un giratoire au carrefour des routes départementales 31 et 158 avec élargissement de la RD 31 entre Perrigny et Auxerre a été étudié en 2010. Pour mémoire, notre collectivité est intervenue auprès du Conseil Général dès 2001 afin de demander l'aménagement de ce carrefour.

Une enquête publique s'est déroulée début 2011 et l'opération a été déclarée d'utilité publique en novembre 2011. Par ailleurs, les acquisitions foncières ont été, en grande partie, faites.

Considérant les problèmes actuels de circulation au niveau de ce carrefour, compte tenu de l'attente imposée aux automobilistes à certaines heures de la journée, qui génèrent des délestages spontanés par les voies communales dont le gabarit n'est pas du tout approprié pour recevoir une telle circulation, et engendrent des dégradations importantes,

Considérant que le développement de la nouvelle zone d'activités d'APPOIGNY ainsi que les lotissements d'habitation en cours et à venir à VILLEFARGEAU, CHEVANNES et SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE vont, très rapidement, générer un flux supplémentaire de véhicules sur les RD 31 et 158 au niveau de la commune.

Attendu également que le conseil municipal vient de lancer le projet d'étude d'aménagement du « centre bourg » au niveau du secteur mairie, écoles et maison de retraite, afin de sécuriser la traversée de la RD 158, il serait souhaitable que ce giratoire vienne, à court terme, renforcer la sécurisation du secteur très fréquenté de notre cœur de village.

Enfin, l'aménagement de ce giratoire aura, également à n'en pas douter, une très forte influence sur l'organisation et la circulation automobile à l'entrée du village. De plus, étant actuellement en pleine révision de notre PLU, nous souhaiterions, pour plus de visibilité, pouvoir appréhender et prendre en compte les conséquences de cet aménagement sur notre entrée de village. Mais, à ce jour, nous ne savons si ces travaux seront réalisés pendant la durée prévisionnelle de notre PLU.

Aussi, le conseil municipal, considérant les faits exposés ci-dessus, demande au conseil départemental de bien vouloir accélérer la programmation de l'aménagement du giratoire au carrefour des RD 31 et 158, et souhaite connaître rapidement le calendrier d'exécution de ces travaux.

CM-2016/34 - PLAN CANICULE – CONVENTION COMMUNE / MAISON DE RETRAITE

Comme les années précédentes, la direction de la résidence « Mémoires de Bourgogne » propose d'accueillir, en cas de déclenchement du « Plan Canicule », jusqu'à 5 personnes âgées vulnérables dans une salle rafraîchie les après-midi de 15 à 17 heures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention proposée par la direction de la maison de retraite « Mémoires de Bourgogne »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention qui règle les modalités du partenariat avec la commune.

CM-2016/35 - DECISIONS DU MAIRE

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N° 2016/10 du 26/04/2016 : Avenant n° 1 au lot n° 6- carrelages-faïences du marché de réaménagement d'une ancienne école en salle des conseils, mariages et club des aînés concernant une plus-value de 237,60 € HT pour la pose de faïences supplémentaires dans la kitchenette.
- N° 2016/11 du 24/05/2016 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une maison d'habitation sur un terrain de 454 m² située rue du Village, au prix de 230 000 €.
- N° 2016/12 du 24/05/2016 : Renonciation à exercer le droit de préemption urbain sur la vente d'une maison d'habitation sur un terrain de 1 709 m² située rue du Pressoir, au prix de 245 000 €.

AFFAIRES DIVERSES

- Aire de jeux de la zone sportive : R. LECOLLE a présenté à la commission des travaux le comparatif des offres reçues de différents fournisseurs. La préférence porte sur la proposition de la société Proludic comportant une structure multi-activités et un jeu simple pour un coût de 17 860,58 € TTC, fourniture et pose.
- API Restauration Bourgogne : Le tarif des repas fournis au restaurant scolaire par la société API est maintenu pour l'année scolaire 2016-2017.
- Opération de ramassage de vieux textiles et chaussures 2016 : Le Lions Club d'Auxerre remercie chaleureusement l'implication de la municipalité et la contribution des administrés lors de la collecte 2016. C'est un total de 30 tonnes qui a été collecté au profit de « La maison de l'autisme 89 ».
- Salle des conseils et mariages : Les travaux sont terminés et réceptionnés. Il reste l'installation, par les employés communaux, de la kitchenette et la commande du mobilier. L'inauguration officielle du bâtiment rénové aura lieu le samedi 3 septembre 2016 à 10h45, en présence du Préfet de l'Yonne et du député de l'Yonne, Guillaume LARRIVE.
- Remerciements : Monsieur le Maire a exprimé ses vifs remerciements à l'ensemble des membres du conseil municipal, et plus particulièrement aux adjoints, pour le soutien et le travail réalisé (suivi des travaux, travail en commission ou autre...).

QUESTIONS DIVERSES

V. GIABBANI : Rend compte de la réunion qui s'est tenue avec le président de l'Union Sportive de Perrigny et les présidents des associations sportives. Le bilan montre que seules 3 associations sportives sur les 6 existantes font partie de l'U.S. Perrigny et la question de pose de conserver cette structure sans réel intérêt. Toutes les associations sportives sont tombées d'accord pour dissoudre l'U.S. Perrigny et être indépendantes. La dissolution sera prononcée après les assemblées générales de toutes les sections rattachées.

Elle indique qu'un nouveau règlement pour l'attribution des subventions aux associations est en cours de rédaction.

S. VIGNOL : Indique que le chantier de la salle des mariages est réceptionné même si quelques petites finitions restent à réaliser. Il reste, par ailleurs, l'installation des caméras de surveillance pour un coût de 2 100 €, de la signalisation idoine et la déclaration à faire en Préfecture. Le matériel de la kitchenette est acheté et sera installé par les employés communaux. Le choix du mobilier de la salle est en cours.

Par ailleurs, suite aux intempéries du début du mois, l'ancien logement d'instituteur à côté de l'école élémentaire, dont la toiture date de sa construction, a subi une grosse avarie. Une fuite d'eau importante s'est déclarée dans le séjour et le plafond suspendu avec l'isolant gorgé d'eau au-dessus menace de s'effondrer. Une réparation de la toiture a été faite en urgence, mais celle-ci devra être remplacée complètement en même temps que la réfection programmée en juillet de l'école maternelle. Coût de l'opération : 6 855 € HT. Un devis a été demandé pour démonter et refaire le plafond, plus probablement l'isolation.

Concernant la téléphonie, les contrats et forfaits ont été renégociés de façon à faire des économies. Le remplacement du standard téléphonique de la mairie devenue vétuste est en cours d'étude. Le budget sera d'environ 2 000 € HT.

Préparation du 13 juillet : Les différentes associations ont proposé les mêmes stands ou animations que l'an passé, sauf le stand des escargots qui est supprimé faute de personnes suffisantes pour s'en occuper. La sonorisation sera assurée par un jeune animateur et le bal par le groupe Zixmen.

M. LUTGEN : Signale qu'il persiste un écoulement d'eau sur la route de Mocquesouris quand il pleut beaucoup.

F. RAGOBERT : Signale un trou important dans la chaussée au stop de la rue des Vignerons au carrefour avec la RD 158.

Il regrette que le suivi du contrat de DSP assainissement ne soit toujours pas respecté par le fermier.

D. CUMONT : Fait un compte rendu du dernier conseil communautaire qui s'est tenu le 9 juin à Chevannes. De nombreux sujets ont été abordés, dont les plus importants tels que le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural), le budget supplémentaire, la fiscalité, les nouvelles modalités de représentation des communes suite à la fusion avec l'EPCI du Pays Coulangeois...

A compter du 1^{er} juillet 2016, la valorisation des déchets recyclés sera plus étendue. La Communauté de communes de l'Auxerrois a programmé des réunions d'information du public sur les nouvelles consignes de tri.

Il indique que l'aménagement de places de parking avec prolongation du trottoir rue des Vignerons ont été faits, ainsi que l'installation de nouveaux candélabres entre la zone sportive et la rue des Vignerons. Les offres de 4 entreprises sur les 6 consultées ont été reçues le 10 juin pour les travaux de voirie 2016. Ils concernent la rue des Acacias, la rue de la Côte de Bréandes, l'allée des Platanes et la voie communale n° 9. Les travaux seront réalisés fin septembre ou début octobre 2016.

M-C. BARON : Fait un compte rendu du dernier conseil d'école. Le chiffre prévisionnel des effectifs 2016-2017 est constant. La remise du cadeau de départ en 6^{ème} aura lieu le jeudi 23 juin après la visite guidée de la mairie.

Concernant les NAP, la plupart des activités actuelles sont reconduites avec le concours des mêmes bénévoles. Mme BOIREL, qui arrête, sera remplacée par un jeune homme qui propose des activités d'arts plastiques. L'organisation actuelle sera maintenue avec le choix de 1 ou 2 séances par semaine pour chaque groupe. Le tarif est maintenu à

25 € par an et par enfant. Le fonds d'amorçage versé par l'Etat, en compensation, est reconduit pour l'année 2016-2017.

Elle indique que la baisse de la DGF sera un peu moins importante que prévu en 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 50.